Six divisions navales dans nos colonies

L'opinion a suivi avec un vif intérêt les croisières que nos nouveaux bâtiments ont effectuées depuis 1926. Elle a marqué l'enthousiasme des jeunes équipages séduits par la découverte de mondes nouveaux pour eux, la satisfaction des états-majors, et la joie et la fierté des colons et des indigènes de voir flotter notre pavillon sur d'aussi beaux navires.

M. Georges Leygues vient de prendre une décision qui complète le système des croisières et qui aura une grande portée. Il vient de créer quatre nouvelles divisions destinées au Pacifique, à l'Océan Indien, à la côte occidentale d'Afrique et aux Antilles. Il a ajouté une division volante formée de trois croiseurs de 10.000 tonnes de type « Duquesne ». Cette décision a été approuvée en Conseil par le gouvernement.

Nos croisières ont fait admirer les qualités nautiques de nos unités modernes et l'irréprochable tenue de notre personnel. La tournée triomphale du « Tourville » en a été comme le couronnement. On sait quel renouveau de prestige et d'autorité ces longues navigations ont apporté à notre pays.

Désormais, nous saurons mieux. Ce ne sont plus des unités ou des groupes d'unités qui feront faire de courtes escales dans nos possessions coloniales — qui sont, il est bon de le rappeler, plus grandes que l'Europe entière — ce sont des divisions composées de plusieurs bâtiments qui y feront de longs séjours.

Le ministre de la Marine renoue ainsi et développe une de nos plus belles et de nos plus utiles traditions maritimes.

On ne garde que ce qu'on est capable de défendre. On n'inspire d'estime, d'attachement et de confiance aux amis lointains que si on maintient avec eux un contact permanent et si on est en état d'assurer leur indépendance et la sauvegarde de leurs intérêts.

Demain, la France sera visible partout dans ses colonies et dans ses pays de protectorat. Elle y apparaîtra puissante et rajeunie. Ce fait a une signification précise. Il aura des résultats dont il est facile de mesurer l'importance.

Ces divisions comprendront tous les types de nos nouvelles unités de guerre : croiseurs, contre-torpilleurs, sous-marins. Elles permettront ainsi l'entraînement militaire du personnel en mettant en jeu tout notre matériel moderne. Nos officiers et nos équipages trouveront dans toutes leurs relâches la trace de nos anciennes divisions navales dont les chefs ont joué dans la conquête et l'organisation de nos colonies un rôle prépondérant.

Il faut se féliciter qu'au moment où la France a relevé ses ruines et reprend par son énergie et son travail la place qui lui est due dans la politique internationale, tous les Français d'outre-mer sentent que leur effort est apprécié à sa juste valeur et peut se développer en toute liberté et sécurité à l'abri de notre pavillon.

En agissant ainsi, la France manifeste une fois de plus sa volonté pacifique en travaillant aux œuvres de paix et au progrès de la civilisation.

Le Gouvernement uruguayen invite M. Poincaré à se rendre à Montevideo

Le gouvernement uruguayen a décidé d'inviter M. Poincaré à venir à Montevideo, au mois de mai prochain, pour y faire des conférences.

Une manifestation autonomiste se termine par la « Marseillaise »

La « France de l'Est » de Mulhouse, signale que le docteur Ricklin, député, déclaré déchu et M. Sturmel, député, avaient convoqué à Ferrette, les électeurs de ce canton, afin de se livrer à une manifestation autonomiste.

Les deux orateurs furent désavoués et les assistants entonnèrent la « Marseillaise », dont les accents couvrirent la parole des orateurs.

On reproche notamment à M. Surmel de n'être qu'un fonctionnaire politicien et de négliger les intérêts de la population agricole.

L'« Edgar-Quinet » coule lentement

Le mauvais temps ayant repris, les milieux maritimes ont perdu tout espoir, pour le moment, de sauver l' « Edgar-Quinet ». Le navire coule lentement.

L'arrière du bâtiment repose maintenant sur le fond. l'avant émergeant jusqu'à hauteur de la passerelle. Le ministre de la Marine a décidé d'envoyer sur les lieux un ingénieur des constructions navales, pour étudier les possibilités de renflouer le bâtiment.

UN ÉVÊQUE DU BENGALE DÉMISSIONNE

Rome, 9 janvier. — Le Saint-Père vient d'accepter la démission de Mgr Legrand, évêque de Dacca, au Bengale.

Mgr Legrand, qui était le doyen des évêques des Indes en exercice, avait célébré ses noces d'or sacerdotales le 20 septembre dernier. Il avait commencé sa carrière missionnaire il y a cinquante ans, en entrant secrètement au péril de sa vie au Japon, alors fermé aux missionnaires.

REVUE DE LA PRESSE

La Conférence de La Haye

Du *Figaro* (M. ANDRÉ CHAUMEIX) :

A l'origine de toutes les difficultés, il y a le souvenir du prétexte fameux invoqué par les Allemands sur la nécessité qui fait loi. Il y a la méconnaissance de la notion du contrat. Il y a, depuis le traité, le refus systématique et officiel de reconnaître la responsabilité de l'Allemagne dans la guerre de 1914. Les Alliés, avec une bonne volonté que rien ne paraît lasser, ont cependant toujours négocié comme si cas précédents n'existaient pas. Les accords auraient été plus rapidement conclus et plus durables si l'Allemagne avait mis tous ses soins à faire oublier le passé, à donner des preuves de sa bonne volonté. Elle a régulièrement demandé qu'on lui fasse confiance, et accumulé les raisons de la méfiance.

Du *l'Ordre* (M. EMILE BURÉ) :

Le bobard de « la capacité de paiement » devrait, pourtant, avoir fait son temps. Si nous avions imposé à l'Allemagne une indemnité de guerre elle serait en droit, peut-être, de nous amener à discuter la question de savoir si elle est ou non capable de nous payer. Mais nous ne lui réclamons que le prix des ravages qu'elle a volontairement faites chez nous. Et, dans ces conditions, nous n'aurions jamais dû accepter une diminution, si faible fût-elle, de notre créance. Il faudrait reconstruire ce qui avait été détruit, il y avait une note de frais considérable évidemment; c'était à elle, à elle seule, de l'acquitter sans récrimination, même en regrettant les crimes abominables dont elle s'était rendue coupable. Ce qu'elle ne paiera, notre pays sera contraint de le payer, et qui peut soutenir, cependant, que, surpeuplée, surindustrialisée, n'ayant jamais souffert de l'invasion, son Trésor ait une capacité de paiement moindre que le nôtre ?

Du *Journal des Débats* (M. AUG. GAUVAIN) :

De renvoi en renvoi on n'avance pas beaucoup. L'arrivée de M. Beneschi ne semble pas de nature à faire progresser les négociations, et l'on touche au moment où M. Briand doit partir pour Genève, tandis que M. Tardieu sera obligé d'assister mardi à la rentrée des Chambres. Pourtant il importe essentiellement de ne rien bâcler et de ne pas sortir d'embarras par des « formules ». Il s'agit pour la conférence de trouver, non des formules, mais des solutions.

L'arrestation à Nice des Italiens antifascistes

Nice, 9 janvier. — On publie les détails suivants sur l'arrestation des Italiens antifascistes à Nice. Le grand chef de la bande, organisateur des attentats, serait un autre Italien dont l'identité est connue et que la police espère arrêter avant peu.

Le frères Peddu se procuraient dans les carrières où ils travaillaient par intermittence de la cheddite et de la mélinite et ce serait eux, croit-on, qui fabriquaient les explosifs dans la villa de Font-Marie.

Joseph Lusso a été trouvé porteur de cachets de cire avec empreintes. Il a reconnu que les empreintes étaient celles des serrures du consulat général d'Italie où la bande devait tenter de s'emparer de documents compromettants pour les antifascistes de la Côte-d'Azur.

Mostrodonato a déclaré qu'il était arrivé en France, il y a six mois, en passant par la montagne. Grâce à l'aide de la Ligue italienne des Droits de l'Homme, il avait pu obtenir du commissariat spécial des papiers en règle.

Gatti était l'objet d'un mandat d'arrêt à la suite d'une enquête sur l'attentat de la route de la Corniche et était resté introuvable. Pourtant, le 5 janvier encore, Mostrodonato le rencontrait derrière l'église de Cimiès. Ce jour-là, Gatti lui remit trois détonateurs en lui disant qu'il devait les apporter à la villa des frères Puddu, au Canet, où ils devaient les remettre à un individu qu'on connaît actuellement sous l'initiale J.

Mostrodonato a ajouté que Gatti avait voulu lui faire transporter en Italie une charge de dynamite destinée à commettre un attentat à l'occasion du prince Humbert.

Angelo Peddu travaillait aux carrières du Recuyère-de-Machard, dont le comptable, on s'en souvient, fut attaqué il y a quelque temps, alors qu'il avait sur lui la paie des ouvriers.

Quand à Gustave Lusso, il a été condamné à trois et à sept ans de réclusion en Italie, pour homicide volontaire. Il a été expulsé de France, de Belgique, d'Espagne et du Luxembourg. Il vit des subsides que lui envoient les antifascistes de Paris et les compagnons du parti anarchiste.

Nouvelles élections générales en mai prochain, en Angleterre

Londres, 9 janv. — Le « Daily Express » écrit :

« La conférence navale recule pour trois mois au moins, toute perspective de crise ministérielle ou de dissolution.

« Aucun des partis de l'opposition ne prendrait, en effet, la responsabilité de provoquer une crise à la Conférence des représentants de six puissances. Mais dans les principaux milieux politiques, on considère comme probable que les socialistes, en cas de succès de la Conférence, feront des élections générales en mai, dans l'espoir d'obtenir une majorité absolue aux Communes. »

M. BESSEDOWSKY est condamné par le tribunal soviétique à dix ans de réclusion

Moscou, 9 janv. — L'« Agence Tass » : « Le tribunal suprême a condamné M. Bessedowsky à dix ans de réclusion pour détournements de fonds. L'incrimination de trahison a été disjointe, et l'instruction se poursuit à ce sujet ».

La demande de mise en liberté d'Almazoff est rejetée

Paris, 9 janvier. — M. Matifas, juge d'instruction, vient de rejeter la demande de mise en liberté provisoire formulée par Almazoff. Me Jean-Charles Lecrand va faire opposition à cette décision.

Un chiffonnier qui avait tué un épicier est condamné au bagne

Paris, 9 janvier. — Le chiffonnier Cherbet n'aime pas les chiens. Vieille concurrence autour des boîtes à ordures ?

Aussi, quand, le 2 juin dernier, il vit un petit chien sortir en aboyant d'une épicerie de la rue Cardinet, il se mit à interpeller les ménagères qui y entraient avec leurs filets à provision : « Prenez garde, avertissait-il. Il y a là un chien méchant. »

Pacifique, l'épicier, M. Le Gall, laissait dire.

Mais le lendemain, quand l'épicier vit revenir le chiffonnier, il se montra moins patient ; et, sans répondre à ses injures ni à ses menaces, il demanda l'aide de deux agents cyclistes qui éloignèrent l'importun.

Vexé, mais non calmé, Cherbet revint injurier l'épicier. Celui-ci lui répondit : Je ne discute pas avec un homme saoul. »

Il avait à peine terminé, que Cherbet, saisissant un révolver au fond de sa poche, lui tira, presque à bout portant, une balle dans le cou. l'étendant mort sur le trottoir.

Le meurtrier — il a soixante ans — comparut devant la Cour d'assises de la Seine.

Après réquisitoire de l'avocat général Gazier et plaidoirie de Me Bacqué de Sariac, Cherbet a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La veuve de la victime, partie civile, par l'organe de Me Lecoq de Kerland, obtint un franc de dommages et intérêts.

Un bandit menace de mort la femme d'un banquier et emporte 12.000 francs

Laval, 9 janvier. — Hier vers 18 heures, Mme Courcelle, femme du gérant de la succursale de la Banque populaire de la Mayenne, à Villaines-la-Juhel, seule à son domicile, était occupée à écrire une lettre, lorsqu'elle vit entrer brusquement un inconnu.

Braquant un revolver sur elle et renversant la lampe à pétrole d'un coup de poing, le bandit s'empara de la sacoche que le gérant avait, quelques instants auparavant, posée sur la table. Dans l'obscurité, le malhaiteur prit une poignée de billets de banque — il y en avait pour 13.810 francs. Mais dans sa précipitation à s'enfuir il laissa tomber 2.025 francs.

Quand M. Courcelles rentra chez lui et apprit ce qui s'était passé, il alla prévenir la gendarmerie et donna le signalement du bandit que lui avait fourni sa femme.

Une corrida mouvementée

Salamanque, 9 janvier. — On mande de La Albéron, que pendant une course de taureaux, dans une arène improvisée, un taureau sorta la barière du côté de la mairie, provoquant une panique parmi les spectateurs, qui s'enfuirent affolés.

L'animal pénétra alors dans la mairie et monta jusqu'au salon de réception, situé au premier étage, où il blessa très grièvement une personne qui y était restée, ainsi que deux autres qui se trouvaient sur le balcon.

Finalement, on réussit à tuer le taureau sur le balcon.

EN MONTANT DANS UN TAXI un ingénieur roumain est blessé mortellement d'une balle de revolver

Paris, 9 janvier. — A deux heures ce matin, boulevard Montparnasse, M. Félix Kreysel, 49 ans, ingénieur, demeurant 8, rue Frédéric-Bastain, a été atteint d'un coup de feu à l'abdomen au moment où il prenait place dans un taxi. Il est décédé en arrivant à l'hôpital Cochin.

Une femme et un homme qui l'accompagnaient ont été gardés à la disposition de la justice.

Voici quelques détails sur ce drame :

A 2 h. 15, sur ce boulevard, une discussion éclata entre trois personnes de nationalité étrangère qui sortaient d'un café et qui venaient d'arrêter un taxi.

Il s'agit de M. Maxime Kreysel, né le 24 mai 1881, à Albii (Roumanie), ingénieur, demeurant avec son fils Alexandre, 18 ans, rue Frédéric-Bastain, Mme Cuinkiewiez, née le 22 août 1886 à Varsovie, propriétaire, demeurant 16, rue de Varize, et M. Dimitri Koplenko, né en Russie, administrateur de sociétés.

Mme Cuinkiewiez venait de s'asseoir dans le taxi. M. Kreysel se préparait à y monter : il avait encore un pied sur le marchepied ; M. Koplenko était debout sur le troittoir devant le chasseur du café. Attirés par le bruit de la discussion, deux gardiens de la paix, les agents Ruffin et Baratte, s'étaient approchés.

Au moment où ils arrivaient à hauteur du groupe, des coups de feu retentirent de l'intérieur du taxi. Un pistolet automatique du calibre 6 m/m. 35 venait tomber sur le trottoir, à hauteur du siège du chauffeur.

M. Kreysel était blessé de deux coups à l'aisselle droite. L'agent Ruffin demandant à ce moment : « Qui a tiré ? ». M. Kreysel qui avait encore toute sa connaissance répondit : « C'est moi ! ».

Amené d'urgence à l'hôpital Cochin, le blessé est mort en arrivant sans avoir pu, en cours de route, proférer d'autres paroles.

A l'heure actuelle, un doute subsiste encore sur l'origine des coups de feu. On peut admettre, étant donnée la position de Mme Cuinkiewiez et la situation de l'orifice de la blessure que c'est Mme Cuinkiewiez qui a tiré. Il est à peu près établi que le révolver lui appartenait. Seule, une autopsie pourra établir la vérité.

LE DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

SOMMAIRE DU NUMERO DU DIMANCHE 12 JANVIER 1930

PAGE I. — *Le nouveau chef d'état-major général de l'armée.* — *L'Aniota* (EDMOND ROMAZIÈRES).

PAGE II. — *L'Automate, roman* (MAX DU VEUZIT).

PAGE III. — *Les Sports.*

PAGE IV. — *L'arrivée à Rome de la princesse Marie-José.* — *Trousseau nuptial.* — *Les voix fécondes* (SUZANNE CLAVEL). — *Les Pasquilles du Broutteux : Mimique* (JULES WATTEEUW).

PAGE V. — *La Page de la Famille.* — *Pour les enfants américains de Paris.* — *La Ligue des Auvergnates du Massif Central a élu sa pastourelle pour 1930.*

PAGE VI. — *Mademoiselle de la Seiglière, roman* (JULES SANDEAU).

PAGE VII. — *La vie enchantée et vagabonde de Robert Houdin* (MAURICE HAMEL). — *L'élection de « Miss France » 1930.* — *Les funérailles de M. Paul Lemaitre-Boutry à Halluin.*

PAGE VIII. — *Le XXIe Prix Lemonnier.* — *Le tournoi de boules de la Coupe du Broutteux.*

:: LE NUMERO : DIX PAGES :: VINGT CENTIMES

LE CATHOLICISME AUX INDES

Mgr Perez Y Cecilia, O. C. D., archevêque de Vérapoly (Indes méridionales), venu à Rome pour participer à la célébration des noces d'or sacerdotales de S. S. le Pape Pie XI, a fait, sur le catholicisme aux Indes, les déclarations suivantes à un rédacteur de l'Agence Fides :

Le monde devrait savoir quels progrès immenses le catholicisme a faits déjà dans ce pays très moderne que sont maintenant les Indes. Dans l'Etat de Travancore qui fait partie de l'archidiocèse de Vérapoly, il y a plus de 20 pour cent de catholiques. C'est là une très belle proportion, puisque la moyenne des catholiques dans les Indes est seulement de 10 pour cent. A Ernakulan où réside Mgr Perez, les catholiques constituent la moitié de la population. Quant à l'Etat de Cochin, il possède une moyenne de catholiques plus élevée encore que celle de Travancore.

L'archevêché de Vérapoly compte 2 millions 350.000 habitants. Les catholiques du rite latin y sont au nombre de 125.818. Mais en outre, c'est dans cette région des Indes que se trouvent les catholiques du rite Syro-Malabar, qui ont leur hiérarchie propre, et sont au nombre de 490.000 environ.

UNE FEMME ÉTRANGLÉE DANS UN HOTEL DE NOYON

Compiègne, 9 janvier. — Dans un hôtel meublé de Noyon vivaient, depuis plusieurs mois, le manouvrier Émile Thierry, âgé de quarante-deux ans, et son amie, Marie Mansard, laveuse, de deux ans plus jeune. Les querelles étaient fréquentes dans le faux ménage et, l'autre nuit, une violente discussion avait éclaté. Puis c'avait été le silence complet.

Hier matin, Thierry appela des voisins en leur déclarant que son amie venait de se pendre. On pénétra dans la chambre ; on se trouva bien en présence du cadavre de la femme, mais on ne trouva aucune trace de corde.

Aussitôt prévenus, les gendarmes interrogèrent le manouvrier qui leur expliqua qu'après s'être disputé avec son amie, il s'était couché. Profitant de son sommeil, Marie Mansard se serait alors emparée de sa ceinture de flanelle et se serait pendue aux barreaux du lit. C'est en vain, qu'à son réveil, il s'était empressé de dénouer la ceinture. La mort avait fait son œuvre. C'est alors qu'il s'avisa d'avertir ses voisins de chambre.

Cette version parut si suspecte, non seulement aux gendarmes, mais encore aux magistrats du Parquet de Compiègne, que Thierry a été aussitôt mis en état d'arrestation. Le docteur Léonard, de Thourotte, a été commis aux fins d'autopsie.

Le feu dans une fonderie, à Roubaix

300.000 FRANCS DE DÉGATS

Un incendie qui a pris une rapide extension, s'est déclaré hier soir dans les ateliers des Etablissements Van de Steene et Gabel, fondeurs-constructeurs, 42 bis, rue Saint-Antoine, à Roubaix, et l'on doit à la rapide et énergique intervention des pompiers de ne pas avoir à enregistrer des dégâts plus considérables encore que ceux qui ont été causés par les flammes.

Il était 22 heures quand des passants aperçurent de la fumée s'échappant de la toiture des ateliers. Ils avertirent aussitôt le concierge, qui fit prévenir de toute urgence les pompiers.

Le feu avait pris dans une armoire à outils, située à proximité d'un poêle surchauffé et s'était rapidement communiqué à une collection de modèles en bois amoncelés dans un coin de la fonderie.

Quand les pompiers arrivèrent sur les lieux, les flammes faisaient rage et nos braves soldats du feu durent mettre cinq grosses lances en batterie pour parvenir à les maîtriser, après une heure d'efforts.

Les dégâts sont considérables et une première approximation permet de les évaluer entre 200.000 et 300.000 francs.

Un piquet d'incendie est resté sur les lieux toute la nuit, pour prévenir tout retour offensif du feu.

LA GRANDE DÉTRESSE D'UNE FAMILLE ROUBAISIENNE

Nous publions ci-dessous une nouvelle liste de souscriptions que des personnes généreuses nous ont priés de transmettre à la famille Deporte-Tabary, dont nous avons signalé la grande détresse :

Report de la liste précédente, 6.258 fr. 75

Anonyme, Herseaux, 5 fr.; Pour qu'il revienne sans ennui, 5 fr.; Collecte organisée par l'Union des familles nombreuses du quartier de l'Epeule au cours de la fête de Noël, 140 fr.; Pour avoir une bonne santé, J. C., 6 fr.; A Saint-Antoine pour une bonne réussite, Marie-Louise, 10 fr.; Pour notre bonheur, R. R. L., 5 fr.; En l'honneur du Sacré-Cœur, 5 fr.; Dieu sait pourquoi, 5 fr.; Quête faite par les Amis de chez Gilmet, 11, rue Pierre-Motte, 65 fr.; Avec tous mes vœux de bonne santé, L. N., 10 fr.; Famille C. D., 25 fr.; En l'honneur du Sacré-Cœur pour qu'il continue à nous protéger et pour la réussite de notre commerce, 10 fr.; Anonyme, Mouvaux, 10 fr.; Un tisserand de la rue de Tourcoing, à Wasquehal, 5 fr.; H. D., Tourcoing, 10 fr.; Sept enfants, 20 fr.; Pour que Dieu nous protège, Norbert, 22 fr.; Un groupe de joyeuses piquîrières, 10 fr.; Anonyme, Croix, 15 fr.; A. L., Rosa, Suzanne, Angèle, Kélie, 20 fr.; J. D., 10 fr.; Simonne et Paulette, 10 fr.; Une vieille maman, en l'honneur de Saint-Antoine pour la réussite de ses enfants, D. D. D., 5 fr.; Anonyme, L. L. W., 10 fr.; En l'honneur de Sainte-Thérèse et de N.-D. de Lourdes, 5 fr.

Anonyme, 10 fr.; Christiane et Yves, 10 fr.; En souvenir de Papa, J. et L., 30 fr.; Mme François Vanderstichel, en souvenir de son fils Paul, 5 fr.; Pour notre santé, A. S. C., 15 fr.; Pour obtenir une grâce, 10 fr.; Pour leurs étrennes, A. S., Tourcoing, 5 fr.; H. T. E. C., à Tourcoing, 5 fr.; En l'honneur de Saint-Antoine, 2 fr.; Pour bébé trop difficile, 2 fr.; Le personnel des établissements G. Selliez, 471 fr. 20; M. L., 100 fr.

Total à ce jour : 7.377 fr. 95

UN SOLDAT DU NORD

Le lieutenant-colonel HASSLER

Par décret paru au *Journal Officiel*, M. Joseph Hassler chef de bataillon à l'état-major particulier d'infanterie, professeur adjoint à l'Ecole Supérieure de guerre, est nommé lieutenant-colonel.

Originaire d'Avesnes-le-Comte, le colonel Hassler est particulièrement connu des anciens combattants du Nord dont bon nombre ont combattu, de 1914 à 1918, sous ses ordres, alors qu'il était lieutenant, capitaine, puis commandant.

Commandeur de la Légion d'honneur, le lieutenant-colonel Hassler était titulaire de la Croix de guerre avec huit citations et de nombreuses distinctions étrangères.

LE CRIME DE LAON

Le balayeur municipal avait été tué par son amie, qui est arrêtée

L'enquête ouverte par la police à la suite de l'assassinat de M. Pierre Baules, âgé de 56 ans, balayeur municipal, au lieu dit La Patte d'Oie, faubourg de Laneuville, a mené l'arrestation de Andrée Foi, âgée de 20 ans, qui à plusieurs reprises, avait vécu avec la victime.

Amenée au commissariat, elle a fait des aveux complets. Elle a déclaré qu'elle avait assommé Pierre Baules, alors que celui-ci, tout en se rasant, lui faisait une scène de jalousie.

Après avoir lavé la hachette, Andrée Foi a fait sa toilette, puis elle a fouillé la maison, mais n'a trouvé que 10 fr. Elle est allée ensuite prendre deux apéritifs dans un bistet voisin. Depuis deux jours elle errait dans les rues de Laon où elle se livrait à la débauche.

LE DRAME DE BAILLEUL

Le meurtrier comparaîtra devant les assises le 21 janvier

Antoine Malvache, le jeune meurtrier de Marguerite Hinden, comparaîtra le mardi 21 janvier devant le jury du Nord pour le crime commis à Bailleul, le 24 septembre dernier.

Hier a eu lieu un prologue assez rare dans les annales judiciaires, à propos de cette affaire. L'accusé fut extrait de la prison de Cuinev et mené au greffe de la Cour d'appel, où se trouvaient MM. Debuisson, président de la prochaine session; Floriet, avocat général; Jardel, défenseur de Malvache, et Allaert, représentant la famille de la victime, partie civile.

En leur présence, M. Théry, greffier, remit au président une boîte scellée contenant cinquante-deux lettres échangées entre Antoine et Marguerite. Un inventaire de ces lettres fut établi par M. Théry.

Cette correspondance sera versée aux débats et préalablement soumise aux défenseurs des deux parties. Malvache reconnut les lettres, assista à leur classement et réintégra ensuite sa cellule.

Un enfant meurt d'un haricot introduit dans le nez

Un enfant d'un an, le jeune René Sapin, dont les parents sont cultivateurs au lieu de Chanrion, près de Poule, canton de La Mure, trompant la surveillance de sa mère, s'était introduit un haricot sec dans le nez.

Avant que l'on ait pu le conduire chez le spécialiste, le malheureux bébé mourut étouffé par le grain dans les bras de sa mère.

Le journal est lu par tous, sans distinction de race, de classe, de croyance, de sexe ou d'occupation.

DERNIERE HEURE

L'« EDGAR-QUINET » s'est brisé en deux

Oran, 9 janvier. — Le croiseur *Edgar-Quinet* s'est brisé en deux. L'arrière touche le fond. Il est relié à l'avant par une petite poutrelle de fer. Les remorqueurs sont entrés au port. Ils repartiront demain, à la première heure, pour tenter de sauver le matériel léger de l'avant.

Il ne sera pas possible de sauver l'artillerie. La Commission d'enquête, présidée par le contre-amiral Traue, arrivera samedi à Oran.

La liquidation des services des Régions libérées

Paris, 9 janvier. — En vue de la liquidation des services des Régions libérées, M. Mallarmé, sous secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics, vient d'adresser aux préfets des départements atteints par les événements de guerre, une circulaire constatant que l'œuvre de reconstitution étant dans son ensemble terminée, le problème qui se pose à l'administration et au gouvernement est désormais celui de la liquidation.

M. Mallarmé a décidé en conséquence, qu'une Conférence des préfets des départements atteints par les événements de guerre se réunirait, à son cabinet, le 15 février prochain, à 15 heures. Pour donner aux travaux de cette Conférence leur pleine efficacité, chacun des préfets établira au préalable un rapport d'ensemble sur la situation, dans son département, sur les résultats qu'il se propose d'obtenir et sur les mesures qui lui paraîtraient utiles.

LES CHAUFFEURS DE TAXIS PARISIENS DE LA C. G. T. U. FERONT GRÈVE AUJOURD'HUI

Paris, 9 janvier. — Au cours des réunions des chauffeurs de taxi adhérents au Syndicat unitaire de la région parisienne, qui se sont tenues ce soir, à la Bourse du travail et rue de la Grange-aux-Belles, les orateurs des syndicats ont exposé les revendications des chauffeurs. A la fin de la réunion, les chauffeurs de taxi ont adopté à main levée un ordre du jour dans lequel ils décident de faire une grève de 24 heures à partir de demain matin.

Ce n'est que dans le courant de la matinée de demain matin que l'on sera fixé sur l'importance de cette grève.

UN NOUVEL AVION POSTAL

Villacoublay, 9 janvier. — On annonce l'arrivée, à Villacoublay, d'un avion nouveau. C'est un monoplan tri-moteur, mesurant dix-huit mètres d'envergure. Un autre avion identique est en construction. Ces deux appareils sont destinés à la liaison postale avec nos colonies.

Mme HANAU RÉCLAME UNE CONTRE EXPERTISE

Paris, 9 janvier. — Me A. Dominique a transmis aujourd'hui, au garde des Sceaux, faisant appel au « chef suprême de la justice, pour que lui soit enfin accordée la contre-expertise qu'elle réclame et dont le refus constituerait un véritable déni de justice ». A cette lettre était jointe la copie d'une lettre adressée aujourd'hui-même, au procureur de la République, pour signaler une nouvelle erreur des experts de 475.000 francs.

LES AFFAIRES HATRY SE RÉGLERAIENT SANS FAILLITTE

Londres, 9 janvier. — On déclare aujourd'hui à la Bourse, que l'on est parvenu à un accord sur la base du règlement des affaires Hatry et que ce dernier aura lieu prochainement sans causer de faillite. Il s'agit de négociations qui ont eu lieu entre les membres du Stock-Exchange, intéressés dans les transactions des Compagnies Hatry et les banques pour la création d'une caisse sur laquelle les membres ayant besoin d'aide lorsque le règlement aura lieu, pourront tirer.

UN INCENDIE CAUSE TROIS MILLIONS DE DÉGATS A ROUEN

Rouen, 9 janvier. — Un bâtiment d'une usine d'Amfreville-la-Mivoie a été la proie des flammes. Les pompiers se sont rendus maîtres du sinistre après trois heures de lutte. Ce bâtiment servait d'entrepôt à des matières premières inflammables, dont cinquante tonnes de caoutchouc, de la paraffine et du soufre. Les dégâts sont évalués à trois millions. La cause du sinistre est inconnue.

PLUSIEURS NOUVEAUX CAS DE « PSITTAKOSIS » SONT SIGNALÉS EN SAXE

Berlin, 9 janvier. — Après Berlin et Hambourg, on signale maintenant plusieurs cas de « Psittakosis » en Saxe et en Poméranie. Près de Dresde notamment, neuf membres d'une même famille ont été mis en observation dans un hôpital.

Il s'agit, ainsi qu'on le sait, d'une maladie à caractère fébrile dont les symptômes rappellent ceux de la pneumonie et que l'on suppose avoir été transmise à l'homme par des perroquets importés de l'Amérique du Sud.

Le bruit fait autour de cette maladie a déjà eu pour conséquence la destruction de ces oiseaux par de nombreux particuliers qui en détiennent et même à la Diète prussienne où le représentant du gouvernement a déclaré, aujourd'hui, à l'occasion de la discussion du budget de l'hygiène, que le meilleur moyen de se préserver était d'interdire l'importation des perroquets en Allemagne.

— On annonce l'arrivée d'une division navale soviétique à Naples, où des fêtes seront données en son honneur. L'amiral qui la commande est déjà venu, en Italie, comme officier de la marine impériale russe, au moment du tremblement de terre de Messine, pour participer aux secours.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 9 janvier.

Ventes, 7.000; importations, 2.306; Américain, hausse 2; Brésilien, hausse 2; Egyptien, inchangé.

NEW-ORLEANS, 9 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.06; — Cotons à terme : Sur janvier, 17.04; mars, 17.31; mai, 17.57-58; juillet, 17.72; octobre, 17.70; décembre, 17.80.

NEW-YORK, 9 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.45; — A terme : Sur janvier, 17.28; février, 17.31; mars, 17.40-42; avril, 17.51; mai, 17.63-66; juin, 17.73; juillet, 17.83-84; août, 17.84; septembre, 17.85; octobre, 17.86; novembre, 17.92; décembre, 17.98.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 17.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 15.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 11.000; pour le Japon, 6.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.915; Bruxelles, 346.31; Esc. hors banque, 4 3/32; Prêt à court terme, 3 1/2.

New-York : Sur Paris, 393 1/4; Londres, 480.81; Câb transf., 487.06; sur Bruxelles, 13.96.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 960.00; — A terme : Sur janvier 1930, 190.00; janvier 1931, 219.00; mars, 197.00; mai, 202.00; juillet, 208.00; septembre, 213.00; octobre, 215.00; décembre, 219.00. Ventes, 20.000 tonnes.

UN TREMBLEMENT DE TERRE DANS LA RÉGION DE NANTES

Nantes, 9 janvier. — Ce soir, vers 20 h., une forte secousse a été ressentie partout dans l'Ouest.

A Nantes, elle a duré quelques secondes. Les observations faites de tous côtés indiquent que le phénomène était dirigé de l'Est à l'Ouest. Dans certaines maisons, des meubles ont été déplacés par la violence de la secousse qui était accompagnée d'un sourd grondement.

A Vannes, elle a duré plus d'une minute. Des cheminées se sont abattues en divers endroits de la ville. Rue du Roulage, une véranda s'est écroulée.

Jusqu'à présent, on ne signale aucun dégât important.

Voici trois mois, un phénomène semblable s'était produit, moins accentué cependant, en direction d'Auray-Vannes-Ploermel, mais n'avait pas été ressenti à Lorient.

La tempête souffle ce soir avec violence et le baromètre a baissé.

De Rennes, on signale que de la côte on aurait entendu des sifflements étranges dans la mer, qui serait fortement agitée.

A la Conférence de La Haye

Une soirée offerte par la reine

La Haye, 9 janvier. — La reine Wilhelmine a offert une brillante soirée en l'honneur des délégués à la Conférence de La Haye.

Une réception par le bourgmestre de La Haye

Le bourgmestre de La Haye et Mme Patijn ont offert hier soir, dans un hôtel de la ville, une grande réception en l'honneur des délégués à la Conférence. Tous les délégués et les membres du corps diplomatique ont assisté à cette réception. Le prince Henri, des Pays-Bas, l'honorée de sa présence.

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX

« RIP » A L'HIPPODROME-THEATRE

Si l'on va au Théâtre, c'est sans doute pour y goûter du plaisir, un plaisir sain, bien entendu, fait de rire et d'émotion, de rêve et de réalité, de joie et de mélancolie. Le grand public, du moins, n'en veut pas davantage. Eh bien! tout cela se trouve dans « Rip », avec de gracieuses visions de bonheur familial, des scènes du plus franc comique et de la fantasmagorie assez bien présentée pour intéresser comme un beau conte. Par-dessus le marché, une bonnête et simple musique du vieux Planquette, aimable, légère, coulant de source, qui sait se faire gracieuse, tendre et parfois touchante, sans prétention ni déclamation, en un mot une fleur des champs française. Sans doute, on peut préférer habituellement des fleurs plus ardentes et plus complexes, plus riches de couleur et de dessin, mais cela n'empêche pas d'apprécier le parfum de celle-ci.

Comme on pouvait le prévoir d'ailleurs, avec le beau chanteur qu'est M. Deldi dans le rôle de « Rip », qui semble fait exprès pour son organe généreux et charmeur, la représentation de cette œuvre devait offrir le maximum d'agrément. Il n'y manquait rien, en effet. Rien que le grand public à qui, justement, elle était plus particulièrement destinée.

C'est tant pis pour lui, mais il a raté là une belle occasion d'assister à un spectacle propre à l'intéresser, d'entendre un certain nombre de ces airs faciles et cependant pleins de charme qu'il a me fredonner ensuite.

C'est une satisfaction pleine de sentir toutes les nuances caressantes, l'étoffe veloutée, le timbre richement sonore de l'organe de M. Deldi qui évoluait à l'aise, faisant preuve du meilleur goût, se donnait et se contenait, s'adaptait à merveille aux caractères de l'œuvre de Planquette.

Vif et mérité succès pour M. Hublet dans le rôle comique de « Nick Vedder » et dans celui de « Nick fils ». Cet artiste qui sait composer ses rôles et conduit habilement son chant, a été fort applaudi dans l'amusante scène : « Voilà pourquoi j'épluche ses carottes... ». M. De Raeve, « Ischalod » d'abord, plaisamment langoureux, épanoui ensuite dans son bonheur, a obtenu lui aussi les justes faveurs du public.

Gracieuses, chanteur agréablement, Mmes Foucher et Delsart ont gentiment incarné « Nelly » et « Kate ». La diction se ressent bien d'un accent des bords de l'Escaut; mais, après tout, c'est l'accent sympathique d'une race amie...

C'est d'enthousiasme que l'on applaudit la scène touchante des enfants qu'interprétèrent Mlles Fernande et Germaine Delmulle en véritables jeunes artistes, celle-là rappelant par les traits et toute l'attitude le sympathique artiste son père, celle-ci révélant une jolie petite voix.

A Mlles Deschamps, MM. Paudet, De Beets et Levus revient le mérite d'avoir complété avec talent la partie lyrique de la représentation.

Dans la partie chorégraphique, réglée par Mme Bogneris, Mlle Hublet se fit particulièrement apprécier par ses souples évolutions dans la scène de la séduction du deuxième acte et, avec Mlle Besson dans le ballet du troisième acte.

Hommage à la bonne exécution de l'orchestre sous la sûre direction de M. Kumps.

A.

— On annonce pour jeudi prochain l'